FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

BUREAUX NORD-ARDENNES

1 rue du Val de Vence - B.P. 10015
08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Cedex
Tél. 03 24 33 35 31

7 rue Pasteur - B.P. 14
08800 MONTHERMÉ
Tél. 03 24 53 01 28

30 rue Contamine
08600 GIVET
Tél. 03 24 42 19 18

Association pour le Développement Socioculturel Intercommunal de Givet et de la Pointe

Association régie par la loi de 1901

2 Rue Jean Jaurès
08600 GIVET

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

BUREAUX NORD-ARDENNES

1 rue du Val de Vence - B.P. 10015
08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Cedex
Tél. 03 24 33 35 31

7 rue Pasteur - B.P. 14
08800 MONTHERMÉ
Tél. 03 24 53 01 28

30 rue Contamine
08600 GIVET
Tél. 03 24 42 19 18

Association pour le Développement Socioculturel Intercommunal de Givet et de la Pointe

Association régie par la loi de 1901

2 Rue Jean Jaurès
08600 GIVET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association
pour le Développement Socioculturel Intercommunal de Givet et de la Pointe

2 Rue Jean Jaurès
08600 GIVET

Aux membres adhérents de l'Association,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour le Développement Socioculturel Intercommunal de Givet et de la Pointe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 8 juin 2026.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Méthode générale » de l'annexe des comptes annuels.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes. Dans le cadre de notre mission, nous nous sommes assurés du rattachement au bon exercice des charges et des produits, au cas particulier des produits à recevoir et des subventions à reverser, compte tenu des conditions d'attribution.

IV. VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier arrêté le 8 juin 2026 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

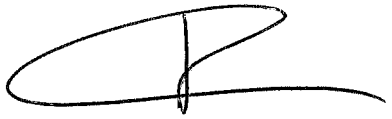
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas

d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Monthermé, le 22 juin 2026



FCN
Commissaire aux comptes

Marie-Pierre MICHEL
Associée

ANNEXE

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Association
pour le développement Socioculturel Intercommunal de Givet et de la Pointe

2 Rue Jean Jaurès
08600 givet

BILAN

Edition détaillée

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 001.24	8 203.72	797.52	1 244.52
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	9 001.24	8 203.72	797.52	1 244.52
205000 LOGICIELS	*9 001.24*		*9 001.24*	*9 001.24*
280500 AMORTISSEMENT LOGICIELS		*8 203.72*	*-8 203.72*	*-7 756.72*
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	164 696.78	116 659.67	48 037.11	49 865.75
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	164 696.78	116 659.67	48 037.11	49 865.75
215000 MATERIELS ACTIVITES	*63 143.39*		*63 143.39*	*51 894.03*
218100 INST GENERALES AMENAG DIVER	*4 530.73*		*4 530.73*	*4 530.73*
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	*28 800.00*		*28 800.00*	*28 800.00*
218300 MAT DE BUREAU ET INFORMATIQ	*28 756.85*		*28 756.85*	*28 307.85*
218400 MOBILIER	*39 465.81*		*39 465.81*	*39 465.81*
281500 AMORT MATERIEL ACTIVITES		*35 749.60*	*-35 749.60*	*-32 162.19*
281810 AMORT INST GEN AMEN DIVERS		*4 399.70*	*-4 399.70*	*-4 278.62*
281820 AMORT MATERIEL TRANSPORT		*17 658.74*	*-17 658.74*	*-11 898.74*
281830 AMORT MATERIEL BUREAU/INFOR		*20 681.25*	*-20 681.25*	*-17 682.97*
281840 AMORT MOBILIER		*38 170.38*	*-38 170.38*	*-37 110.15*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	320.00		320.00	320.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	320.00		320.00	320.00
275000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	*320.00*		*320.00*	*320.00*
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	174 018.02	124 863.39	49 154.63	51 430.27
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	89 115.78		89 115.78	99 688.32
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	6 047.87		6 047.87	
411000 CLIENTS	*6 047.87*		*6 047.87*	
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	82 131.91		82 131.91	99 688.32
421000 SALAIRES	*90.12*		*90.12*	
467100 FACTOR FDG				*5 822.51*
467700 PRODUITS DIVERS A RECEVOIR	*1 396.77*		*1 396.77*	
467740 DEPARTEMENT	*12 500.00*		*12 500.00*	
467761 CAF AGC	*24 230.88*		*24 230.88*	
467762 CAF ACF	*8 295.03*		*8 295.03*	
467763 CAF ALSH	*2 742.18*		*2 742.18*	
467764 CAF ALSH PERISCOLAIRE	*651.90*		*651.90*	
467765 CAF CLAS	*7 943.83*		*7 943.83*	
467766 CAF FPT	*3 060.00*		*3 060.00*	
467768 CAF REAAP	*12 766.00*		*12 766.00*	
467769 CAF BONUS TERRITOIRE	*3 175.20*		*3 175.20*	
467776 CARSAT LABEL VIE	*4 100.00*		*4 100.00*	
467780 REGION GRAND EST	*1 180.00*		*1 180.00*	
468700 PRODUITS DIVERS A RECEVOIR				*14 456.34*

S.A. FCN
VISA

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
468720 ETAT/ASP				*1 000.00*
468740 DEPARTEMENT				*12 500.00*
468761 CAF AGC				*24 229.31*
468762 CAF ACF				*8 106.14*
468765 CAF CLAS				*8 751.24*
468766 CAF FPT				*6 282.78*
468767 CAF VALEURS REPUBLIQUE				*4 970.00*
468768 CAF REAAP				*9 570.00*
468776 CARSAT LABEL VIE				*4 000.00*
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**936.00**		**936.00**	
486000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	*936.00*		*936.00*	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	**69 347.72**		**69 347.72**	**16 484.71**
512100 COMPTE COURANT	*12 544.90*		*12 544.90*	*9 889.74*
512110 COMPTE VACANCES - SECTEUR JEUNES	*264.76*		*264.76*	*448.31*
512120 COMPTE LIVRET	*63.49*		*63.49*	*50.83*
512140 CREDIT AGRICOLE	*51 344.71*		*51 344.71*	*4 325.66*
512150 CREDIT AGRICOLE COMPTE SEJOUR	*1 811.76*		*1 811.76*	*434.92*
530000 CAISSE	*3 103.10*		*3 103.10*	*984.47*
530001 CAISSE ACCUEIL	*20.00*		*20.00*	*20.00*
530002 CAISSE JEUNES	*40.00*		*40.00*	
530003 CAISSE ENFANCE	*35.00*		*35.00*	
530004 CAISSE FAMILLES	*20.00*		*20.00*	
530005 CAISSE ADULTES	*40.00*		*40.00*	
530006 CAISSE GP INITIATIVE	*40.00*		*40.00*	
530007 CAISSE DIVERS	*20.00*		*20.00*	
542900 REGIE FDC ENFANCE				*34.00*
542951 REGIE SEJOUR JEUNES PARIS				*34.80*
542970 REGIE FOND DE CAISSE				*20.00*
542983 REGIE JEUNES VACANCES				*226.98*
542990 REGIE FOYER FOND DE CAISSE				*15.00*
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	**158 463.50**		**158 463.50**	**116 173.03**
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	**332 481.52**	**124 863.39**	**207 618.13**	**167 603.30**



BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	55 353.10	55 353.10
106820 RESERVE POUR INVESTISSEMENT	*7 724.15*	*7 724.15*
106830 RESERVE POUR FONDS DE TRESO	*40 628.95*	*40 628.95*
106840 RESERVE FOND INITIATIVE	*3 000.00*	*3 000.00*
106850 RESERVE FOND ASSOCIATIF	*4 000.00*	*4 000.00*
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	-75 772.42	-38 615.11
110000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	*39 581.06*	*39 581.06*
119000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	*-115 353.48*	*-78 196.17*
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	33 252.35	-37 157.31
120000 Résultat exercice - bénéfice	*33 252.35*	
129000 Résultat de l'exercice - perte		*-37 157.31*
SITUATION NETTE (1)	12 833.03	-20 419.32
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	33 628.03	30 749.74
131000 Subventions d'investissement octroyées	*5 000.00*	*5 000.00*
131800 SUBVENTION CAF	*35 925.73*	*30 283.73*
131830 SUBV REGION	*7 300.00*	*7 300.00*
139180 SUBV CAF INSCRITE A RESULTAT	*-14 597.70*	*-11 833.99*
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	33 628.03	30 749.74
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	46 461.06	10 330.42
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	28 095.00	25 168.00
151100 PROVISION RETRAITE	*28 095.00*	*25 168.00*
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	28 095.00	25 168.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 262.10	15 576.08
164000 EMPRUNT SG	*8 262.10*	*15 576.08*
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	27 699.48	39 813.96
401000 FOURNISSEURS	*23 097.67*	*38 389.76*
408100 FOURNISSEURS NON PARVENUS	*4 601.81*	*1 424.20*
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	65 004.38	66 569.91
425000 AVANCES ET ACOMPTE PERSON		*20.00*
427000 OPPOSITION SUR SALAIRE	*2 000.00*	*2 295.10*
428210 CONGES PAYES	*36 586.93*	*30 818.98*
431100 U.R.S.S.A.F.	*9 210.00*	*15 068.41*

S.A. FCN
VISA

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
437310 PREVOYANCE CHORUM	*980.45*	*1 073.56*
437330 RETRAITE HUMANIS	*2 016.60*	*2 063.07*
438200 CHARGES SOCIALES /CONGES PA	*10 657.35*	*8 623.79*
442100 PAS	*470.00*	*463.00*
447000 FORMATION CONTINUE	*2 961.00*	*3 030.00*
447110 TAXE SUR SALAIRE	*122.05*	*3 114.00*
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	**4 107.85**	**5 271.73**
468067 CAF PS JEUNES	*2 107.85*	
468069 CAF BONUS TERRITOIRE CTG		*865.72*
468732 ETAT/FDVA	*2 000.00*	
468763 CAF ALSH		*3 726.95*
468764 CAF ALSH PERISCOLAIRE		*679.06*
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**27 988.26**	**4 873.20**
487000 PRODUITS CONSTATES D AVANCE	*27 988.26*	*4 873.20*
TOTAL DETTES (5)	**133 062.07**	**132 104.88**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	**207 618.13**	**167 603.30**

S.A. FCN
VISA

Récapitulatif

Compte de résultat à Décembre 2025

	Charges	Produits
Total	569 005.23	602 257.58
Bénéfice	33 252.35	
Totaux Gestion	602 257.58	602 257.58

Bilan à Décembre 2025

S.A. FCN
VISA

Actif	Passif
207 618.13	207 618.13

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 680.00		3 120.50
756100 ADHESIONS	*3 680.00*		*3 120.50*
VENTES DE BIENS	6.00		53.00
707000 VENTES MARCHANDISES	*6.00*		*53.00*
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	197 388.12		180 603.72
706100 PARTICIPATION USAGERS	*27 710.50*		*24 482.70*
706130 ANCV	*2 880.00*		
706140 CHEQUES LOISIRS	*257.00*		*508.00*
706150 PS COMPLEMENTAIRE AGC CAF	*17 927.00*		*19 112.00*
706170 AIDE VAC JPA JEUNESSE PLEIN AIR			*880.00*
706231 PS CAF AGC ANIMATION GLOBALE	*82 083.14*		*80 764.37*
706232 PS CAF ACF ANIMATION COLLECTIVE FAMILLE	*27 650.10*		*27 020.46*
706233 PS CAF ALSH ADOS/PREADOS	*7 517.82*		*5 975.05*
706234 PS CAF CLAS	*9 433.27*		*12 154.50*
706235 PS CAF ALSH PERISCOLAIRE	*2 028.90*		*2 009.99*
706237 PS JEUNES CAF	*5 193.15*		
706238 PS COMPLEMENTAIRE CLAS	*5 683.29*		
706260 CAF BONUS TERRITOIRE CTG	*9 023.95*		*7 696.65*
DONT PARRAINAGES			
706300 Parrainages			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		**197 394.12**	**180 656.72**
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	385 367.91		371 809.43
SOUS-TOTAL 74	385 367.91		371 809.43
741110 ETAT ASP/CAE-APPRENTI	*5 000.00*		*1 302.90*
741120 FONJEP	*14 754.00*		*14 214.00*
741130 ETAT/FNADT FRANCE SERVICE	*45 000.00*		*40 000.00*
741200 CAISSE DEPOTS CONSIGN CONSEILLER NUM	*17 500.00*		*20 000.00*
741210 ETAT / FDVA			
741300 ETAT / ARS	*10 564.20*		*8 211.15*
741470 DEPARTEMENT/SUBV FONCTIONNEMENT	*34 000.00*		
741490 DEPARTEMENT / CONFERENCE FINANCEURS	*840.00*		
741500 COMMUNE SUBVENTION FONCT	*195 585.00*		
741610 SUBV FONCT CAF - FPT	*10 200.00*		
741620 SUBV FONCT CAF - REAAP	*12 766.00*		
741630 SUBV CAF FAE-AVS	*18 579.00*		
741700 REGION GRAND EST			
741800 AUTRES SUBV FONCT COM COM	*10 000.00*		
741820 CARSAT / LABEL VIE	*4 100.00*		
743070 DEPARTEMENT/SUB FONCTIONNT			*34 000.00*
743090 DEPARTEMENT / CONFERENCE FINANCEURS			*2 590.00*
744000 COMMUNE SUBVENTION FONCT			*195 585.00*
744030 COMMUNE/CHANTIERS JEUNES			*1 000.00*
745210 SUBV FONCT CAF - FPT			*29 766.38*
745220 SUBV FONCT CAF - REAAP			*9 570.00*
745240 SUBV CAF VALEURS DE LA REPUBLIQUE			*4 970.00*
747000 QUOTE-PART SUBV. INVESTISSEMENT	*6 479.71*		
748051 CARSAT / LABEL VIE			*9 800.00*
748090 AUTRES SUBV / ESPACE HABITAT			*800.00*
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 767.39		
DONS MANUELS	1 767.39		

S.A. FCN
VISA

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
754000 DONS ET COLLECTE	*1 767.39*		
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		**387 135.30**	**371 809.43**
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.			6 061.12
791100 REMBT CPAM			*5 985.64*
791200 REMB MUTEX CHORUM			*75.48*
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	14 046.83		30 508.72
708000 PDTS ACTIVITES ANNEXES - OBJECTIF CODE	*981.00*		
708300 LOCATIONS DIVERSES CONSENTIES	*1 425.00*		*900.00*
708800 AUTRES PRODUITS ACT ANNEXES	*4 713.92*		*3 617.10*
708801 RECETTE AUTO-FINANCEMENT	*6 217.78*		*4 221.94*
758100 PRODUITS DIVERS	*253.13*		
758101 PRODUITS DIVERS EXERCICE ANTERIEUR	*456.00*		
758200 REMBOURSEMENT FORMATION			*21 769.68*
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		**602 256.25**	**592 156.49**
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	42.56		125.00
607000 MARCHANDISES	*42.56*		*125.00*
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	148 882.24		139 582.93
SOUS-TOTAL 60	35 692.13		22 308.05
602110 ALIMENTATION	*14 749.61*		*13 862.01*
602120 FOURNITURES ACTIVITES	*8 517.65*		*3 096.26*
602130 PHARMACIE			*38.30*
602210 CARBURANT	*1 807.75*		*906.58*
606100 EAU-GAZ-ELECTRICITE	*2 061.59*		*904.77*
606200 PRODUITS ENTRETIEN	*394.49*		*379.48*
606300 PETIT MATERIEL	*902.59*		*736.34*
606400 FOURNITURES DE BUREAU	*993.66*		*1 456.03*
606810 AUTRES FOURNITURES	*883.41*		
606820 FOURNITURES AUTO-FINANCEMENT	*5 381.38*		*928.28*
SOUS-TOTAL 61	45 266.94		39 445.00
613000 Locations	*10.00*		
613100 LOCATION LOGICIELS	*468.00*		
613200 LOCATION IMMOBILIERE	*2 330.82*		*2 244.82*
613320 DROIT ENTREES	*15 127.24*		*9 686.75*
613400 FRAIS HEBERGEMENT	*3 519.22*		*7 535.72*
613500 LOCATION MOBILIERE	*5 635.29*		*7 146.64*
615000 ENTRETIEN ET REPARATION			
615500 ENTRETIEN VEHICULE	*763.04*		*1 069.60*
615600 MAINTENANCE	*11 749.92*		*6 513.00*
616000 Primes d'assurances			
616100 PRIMES ASSURANCE	*5 101.61*		*4 625.93*
618100 DOCUMENTATION GENERALE	*22.14*		*43.90*
618630 ABONNEMENT AMAZON PRIME	*83.88*		*158.83*
618640 ABONNEMENT HIPHOP	*95.92*		*59.95*
618650 ABONNEMENT WOOCLAP	*359.86*		*359.86*
SOUS-TOTAL 62	67 923.17		77 829.88
622500 COMMISSION ENGAGEMENT FACTOR			*365.52*
622600 REMUNERATION INTERVENANTS	*37 056.74*		*24 641.75*
622610 HONORAIRES	*3 371.81*		*3 112.20*
623000 PUBLICITE / COMMUNICATION	*25.88*		*438.61*

S.A. FCN
VISA

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
623800 DIVERS (pourboires, dons courants)	1 798.05		
624100 TRANSPORTS ET PORT DIVERS			34.30
624800 TRANSPORT D ACTIVITE	9 153.80		13 351.85
625100 DEPLACEMENT DES BENEVOLES	28.30		
625200 DEPLACEMENT DU PERSONNEL	1 773.71		299.88
625300 FRAIS DE DEPLACEMENTS FORMATION			21 036.72
625700 RECEPTION	496.46		186.83
626100 FRAIS POSTAUX	132.79		228.08
626200 FRAIS TELECOMMUNICATION	6 725.12		6 950.89
627000 FRAIS BANCAIRES	789.40		681.64
628100 COTISATION	5 171.11		4 740.11
628620 FORMATION DES BENEVOLES	1 400.00		
628630 FORMATION SALARIES			1 761.50
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 371.05		7 790.24
631100 TAXE SUR LES SALAIRES	122.05		3 114.24
633300 FORMATION CONTINUE	4 249.00		4 676.00
SALAIRES	315 075.17		344 740.99
641100 SALAIRES	307 887.18		338 809.33
641200 CONGES PAYES	5 767.95		-5 568.34
641400 INDEMNITES DIVERSE	1 420.04		11 500.00
COTISATIONS SOCIALES	77 879.96		94 456.23
645100 URSSAF	48 379.66		55 302.88
645210 MUTUELLE	2 994.57		2 620.77
645300 PREVOYANCE	2 615.09		2 550.81
645330 RETRAITE HUMANIS	12 651.61		13 333.06
645400 POLE EMPLOI	13 139.46		14 475.71
645800 CHARG PROV CONGES PAYES	2 033.56		-1 325.75
647100 MEDECINE DU TRAVAIL	1 908.00		1 851.20
648000 FORMATION DU PERSONNEL	4 696.00		
648001 FRAIS DE DEPLACEMENT FORMATION	5 884.97		
648100 REVERSEMENT DES IJSS NETTES	22 436.00		5 647.55
649000 Remboursements de charges de personnel	-11 551.80		
649100 REMBT CPAM	-19 122.41		
649200 REMBT PREVOYANCE	-8 184.75		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	13 974.00		13 189.25
681100 DOTATION AMORTISSEMENT	13 974.00		13 189.25
DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 927.00		
681500 DOTATION PROVISION	2 927.00		
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	5 361.29		36.00
658100 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	334.93		36.00
658101 CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR	4 491.60		
658102 PERTE SUBVENTION NON RECUE	203.76		
658200 PENALITES, AMENDES FISCALES ET PENALES	331.00		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		**568 513.27**	**599 920.64**
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		**33 742.98**	**-7 764.15**

S.A. FCN
VISA

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1.33		12.66
768000 PRODUITS FINANCIERS	*1.33*		*12.66*
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		**1.33**	**12.66**
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	491.96		1 272.40
661100 INTERETS DES EMPRUNTS	*492.38*		*780.10*
661500 INTERET BANCAIRE	*-0.42*		
668000 AUTRES CHARGES FINANCIERES			*492.29*
668800 Ch. d'arrondis de conv. Euro			*0.01*
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		**491.96**	**1 272.40**
RESULTAT FINANCIER (3-4)		**-490.63**	**-1 259.74**
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		**33 252.35**	**-9 023.89**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			**9 318.27**
771800 PRODUITS EXCEPT/OPE GESTION			*692.56*
772000 PRODUITS EXCEPT/ EXER ANTERIEU			*2 743.61*
777000 QUOTE PART SUBV INVESTISST			*5 862.10*
778000 SUBVENTIONS EX ANTERIEURS			*20.00*
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			**37 451.69**
671201 PENALITES, AMENDES FISCALES ET PENALES			*402.28*
671400 PERTE CREANCES IRRECOUVRABLES			*33 276.25*
671800 AUTRES CHARGES S/OP GESTION			*12.93*
672000 CHAR SUR EXERCICE ANTERIEUR			*3 760.23*
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			**-28 133.42**

S.A. FCN
VISA

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		602 257.58	601 487.42
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		569 005.23	638 644.73
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		33 252.35	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			37 157.31
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	12 703.54		12 232.91
870000 BENEVOLAT	*12 703.54*		*12 232.91*
PRESTATION EN NATURE	95 258.31		83 814.94
871000 CONTREPARTIE CHARGES SUPPLETIVES	*95 258.31*		*83 814.94*
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		107 961.85	96 047.85
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	95 258.31		83 814.94
861000 CHARGES SUPPLETIVES	*95 258.31*		*83 814.94*
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	12 703.54		12 232.91
864000 PERSONNEL BENEVOLE	*12 703.54*		*12 232.91*
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		107 961.85	96 047.85

S.A. FCN
VISA

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

	TOTAL (871)	**0.00**	**870**	**Dons en nature**	
861	**Mises à disposition gratuite de biens**		870000	BENEVOLAT	12 703.54
861000	CHARGES SUPPLETIVES	95 258.31		**TOTAL (870)**	**12 703.54**
	TOTAL (861)	**95 258.31**	**871**	**Prestations en nature**	
864	**Personnel bénévole**		871000	CONTREPARTIE CHARGES SUPPLETIVES	95 258.31
864000	PERSONNEL BENEVOLE	12 703.54		**TOTAL (864)**	**95 258.31**
	Total charges contributions volontaires	**107 961.85**		**Total produits contributions volontaires**	**107 961.85**

S.A. FCN
VISA

COMPTES ANNUELS 2025

PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ANNEXE

S.A. FCN
VISA

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de l'association :

Association pour le Développement Socioculturel Intercommunal de Givet et de la Pointe

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 207 618.13 euros et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 33 252.35 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2025 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

S.A. FCN
VISA

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022–06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci–après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N–1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

– Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
– Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
– Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
– Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

S.A. FCN
VISA

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

– Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
– Soit imputées en diminution des charges concernées ;
– Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciel et brevets : 1 à 3 ans
- Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Matériel d'activités : 3 à 4 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans



Règles et méthodes comptables
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission et d'emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les investissements financés.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

FAITS SIGNIFICATIFS

La gouvernance, consciente de la fragilité financière actuelle, met en œuvre des mesures rigoureuses pour suivre l'évolution de la situation et soutenir efficacement la direction dans la gestion de l'organisation.

S.A. FCN
VISA

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Logiciel	9 001.24			9 001.24
Immobilisations incorporelles	9 001.24			9 001.24
Matériel des activités	51 894.03	11 249.36		63 143.39
Installations Générales Aménagements	4 530.73			4 530.73
Matériel de transport	28 800.00			28 800.00
Matériel de bureau	28 307.85	449.00		28 307.85
Mobilier	39 465.81			39 465.81
Immobilisations corporelles	152 998.42	11 698.36		164 696.78
Dépôts et cautionnements	320.00			320.00
Immobilisations financières	320.00			320.00
ACTIF IMMOBILISE	**162 319.66**	**11 698.36**		**174 018.02**

Les flux s'analysent donc comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations Financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virement de poste à poste				
Virement de l'actif circulant				
Acquisitions		11 698.36		11 698.36
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**11 698.36**		**11 698.36**
Ventilation des diminutions				
Virement de poste à poste				
Virement vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mise hors service				
Diminutions de l'exercice				

S.A. FCN
VISA

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Dotations	Reprises	En fin d'exercice
Logiciel	7 756.72	447.00		8 203.72
Immobilisations incorporelles	7 756.22	447.00		8 203.72
Matériel des activités	32 162.19	3 587.41		35 749.60
Installations Générales Aménagements	4 278.62	121.08		4 399.70
Matériel de transport	11 898.74	5 760.00		17 658.74
Matériel de bureau	17 682.97	2 998.28		20 681.25
Mobilier	37 110.15	1 060.23		38 170.38
Immobilisations corporelles	103 132.67	13 527.00		116 659.67
ACTIF IMMOBILISE	**110 889.39**	**13 974.00**		**124 863.39**

S.A. FCN
VISA

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 89 115.78 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachés à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 047.87	6 047.87	
Autres	82 131.91	82 131.91	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	936.00	936.00	
Total	**89 115.78**	**89 115.78**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

NOTES SUR LE BILAN

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	
Subventions à recevoir	
Total	

Fonds propres

Variation des fonds propres associatifs	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Réserves	55 353.10			55 353.10
Report à nouveau	-38 615.11	-37 157.31		-75 772.42
Résultat de l'exercice	-37 157.31	33 252.35	-37 157.31	33 252.35
Subventions d'investissement	30 749.74	5 642.00	2 763.71	33 628.03
Total des fonds propres	**10 330.42**	**1 737.04**	**-34 393.60**	**46 461.06**

S.A. FCN
VISA

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 133 062.07 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 262.10	8 262.10		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 699.48	27 699.48		
Dettes fiscales et sociales	65 004.38	65 004.38		
Autres dettes	4 107.85	4 107.85		
Produits constatés d'avance	27 988.26	27 988.26		
Total	**133 062.07**	**133 062.07**		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	7 313.98			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Provision sur congés payés	36 586.93
Provision sur indemnités de fin de contrat	
Charges sociales sur congés payés	10 657.35
Charges sociales sur indemnités de fin de contrat	
Charges à payer	
Total	**47 244.28**

Comptes de régularisation

S.A. FCN
VISA

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance			
Total			

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	27 988.26		
Total	**27 988.26**		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Les prestations et subventions d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 584 529.42 euros réparties entre :

Union européenne :	Néant
Etat :	92 818.20 euros
Collectivités territoriales :	240 425.00 euros
CAF :	208 085.62 euros
Autres :	43 200.60 euros

Charges et produits exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

S.A. FCN
VISA

Rémunération du commissaire aux comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels est de 3 371.81 euros.

AUTRES INFORMATIONS

Contributions volontaires

Les produits et charges supplétifs ont fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes 861/864 et 870/871 pour un montant global de 107 961.85 euros.

Ce montant correspond à la mise à disposition de personnel et du local par la commune de GIVET pour un montant 95 258.31 euros et au bénévolat pour un montant de 12 703.54 euros.

Engagements de retraite

En France les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Les engagements de retraite sont traités actuellement dans l'association de la manière suivante :

Une provision pour risques a été enregistrée à ce titre en comptabilité pour un montant de 28 095 euros. Selon les droits accordés par la convention collective applicable à l'association. Cette provision fait l'objet d'un ajustement en fonction des entrées et des sorties du personnel.

Evénements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation.

S.A. FCN
VISA

FCN
EXPERTISE
AUDIT
CONSEIL

BUREAUX NORD-ARDENNES

1 rue du Val de Vence - B.P. 10015
08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Cedex
Tél. 03 24 33 35 31

7 rue Pasteur - B.P. 14
08800 MONTHERMÉ
Tél. 03 24 53 01 28

30 rue Contamine
08600 GIVET
Tél. 03 24 42 19 18

Association pour le Développement Socioculturel Intercommunal de Givet et de la Pointe

Association régie par la loi de 1901

2 Rue Jean Jaurès
08600 GIVET

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association
pour le Développement Socioculturel Intercommunal de Givet et de la Pointe

2 Rue Jean Jaurès
08600 GIVET

Aux membres adhérents de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1) **Relations avec la commune de Givet :**

Administrateurs concernés : représentants de la commune de Givet

- Octroi de subventions de fonctionnement comptabilisées pour un montant de 195 585 €
- Mise à disposition gratuite des locaux et prise en charge des coûts énergétiques, d'entretien, d'assurance et de personnel pour un montant total de 95 258.31 €.

2) **Relations avec le Conseil Départemental**

Administrateurs concernés : représentants du Conseil Départemental

- Octroi d'une subvention de fonctionnement comptabilisée pour un montant de 34 000 €

3) **Relations avec la caisse d'Allocations Familiales**

Administrateurs concernés : représentants de la Caisse d'Allocations Familiales

- Octroi de prestations de services et de subventions pour un montant total de 208 085.62 €.

Fait à Monthermé, le 22 juin 2026

FCN
Commissaire aux comptes

Marie-Pierre MICHEL
Associée